



Ouagadougou, le 10 JAN. 2024

N°2024-0016/MDAC/SG/DCRHM

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA DEFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS

COMMUNIQUE:

Le public Burkinabè est informé de l'ouverture d'un concours pour le recrutement de **mille quatre cents (1 400) Militaires Du Rang des deux sexes**, dont **mille trois cent trente (1 330) garçons** et **soixante-dix (70) filles**, au titre de l'année 2024, première (1^{ère}) vague, au profit de la Gendarmerie Nationale.

Peuvent prendre part audit concours **les jeunes gens des deux sexes** remplissant les conditions suivantes :

- être de nationalité burkinabè ;
- être titulaire du Brevet d'Études du Premier Cycle (BEPC) ou CAP ;
- avoir la taille d'au moins 1m 65 ;
- n'avoir subi aucune condamnation à une peine afflictive ou infamante ;
- être âgé de vingt (20) ans au moins et de trente (30) ans au plus au 31 décembre 2024, c'est à dire être né entre le **31 décembre 1994 et le 31 décembre 2004**;
- jouir de ses droits civiques ;
- être apte à servir en tout temps et en tout lieu ;
- être de bonne moralité ;
- être physiquement et psychologiquement apte à suivre la formation.

Les élèves-fonctionnaires en formation dans les écoles et centres de formation professionnelles ainsi que les fonctionnaires en activité dans la fonction publique ne sont pas autorisés à concourir.

I. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est composé comme suit :

1. une demande manuscrite, timbrée à 200 FCFA, adressée à Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de la Défense et des Anciens Combattants ;
2. un extrait d'acte de naissance ou de jugement supplétif tenant lieu et datant de plus de trois (03) ans ;
3. un certificat de nationalité Burkinabè ;
4. un bulletin n°3 du casier judiciaire datant de moins de trois (03) mois ;
5. une photocopie légalisée du **BEPC** ou du diplôme reconnu équivalent ;
6. une photocopie légalisée de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè ;

7. un certificat de visite et de contre-visite datant de moins de trois (03) mois délivré par un médecin militaire ;
8. un curriculum vitae ;
9. un certificat de non grossesse pour les filles, établi par un médecin militaire.

II. DEPOT DES DOSSIERS

Le dépôt des dossiers de candidature se fera du **lundi 15 janvier au lundi 29 janvier 2024** dans les Postes de Commandement des Groupements de Gendarmerie Départementale de **Bobo-Dioulasso, Dédougou, Dori, Fada N’Gourma, Gaoua, Kaya, Koudougou, Ouagadougou, Ouahigouya et Tenkodogo.**

III. DEROULEMENT DU CONCOURS

- Le concours se déroulera dans les dix localités ci-dessus citées selon le calendrier ci-après :
- ✓ **Epreuves Physiques et Sportives : du lundi 12 au jeudi 15 février 2024** pour tous les centres.

Elles comprennent les épreuves sportives suivantes :

Pour les garçons

- 100 mètres ;
- 1 000 mètres.

Pour les filles

- 80 mètres ;
- 800 mètres.

Toute moyenne inférieure à 10/20 aux épreuves physiques et sportives est éliminatoire. La participation aux deux épreuves est obligatoire.

- ✓ **Epreuves écrites : le dimanche 18 février 2024** pour tous les centres.

Elles porteront sur les matières ci-après :

- **Etude de texte : durée 02 heures..... coefficient 02**
- **Culture générale : durée 01 heure..... coefficient 01**

Toute note inférieure à 07/20 à l'une des épreuves écrites est éliminatoire.

Les candidats se présenteront sur les terrains de sport et dans les salles d'examen munis du récépissé d'inscription et de la Carte Nationale d'Identité Burkinabè ayant servi au dépôt du dossier.

L'appel des candidats se fera à **06 heures 00 minute.**

L'admission définitive n'interviendra qu'à l'issue d'une visite médicale d'incorporation et d'une enquête de moralité.

DIFFUSIONS :

- sur la RNB du **11 janvier 2024**
à toutes les heures de communiqué
en français

- dans le Quotidien Sidwaya du
11 janvier 2024.



General de Brigade Kassoum COULIB

Officier de l'Ordre de l'Étalon